

Mais l'honorable député n'a pas dit à la chambre qu'il y a eu aussi des déficits durant l'administration des chefs de la droite. Il n'a pas dit à la chambre que, durant quatre années de leur administration, leurs déficits ne se montèrent pas à \$6,500,000, mais à \$10,500,000, soit en moyenne, un déficit annuel de \$2,500,000, contre un déficit de \$1,600,000, en moyenne, durant l'administration du parti libéral.

Mais l'honorable député n'a pas dit à la chambre que la taxation s'est accrue considérablement lorsque les conservateurs avaient des déficits. La taxation annuelle fut en moyenne, de \$18,195,000, soit du régime libéral ; mais sous l'administration du parti tory, durant ses années de déficits, la taxation annuelle s'est montée à \$24,317,000, soit une augmentation de plus de \$6,000,000, avec un déficit de \$10,500,000.

Je demande à l'honorable député de faire ses comparaisons comme je viens de le faire. Les chiffres officiels sont sous ses yeux et je suis sûr que, s'il se place à ce point de vue, il constatera que j'expose fidèlement les faits. Mais l'honorable député, sans tenir compte des déficits, a tâché de prouver que la dette publique ne pèse pas plus sur notre peuple que celle des Etats-Unis sur le peuple américain. Si nous considérons que la cause de la dette américaine est la grande guerre civile qui éclata en 1861 et dura pendant quatre longues années, ce qui créa une dette publique de \$2,700,000,000, et si nous nous rappelons que, durant les trente dernières années, les Etats-Unis ont réduit cette dette extraordinaire à \$924,000,000, comme elle se trouvait le 30 juin 1890, il nous faut bien admettre que cette réduction est vraiment remarquable. Si l'honorable député répartit cette dette, il trouvera qu'elle est en moyenne de \$14.60 par tête ; ou s'il la divise entre les familles, il constatera qu'elle est seulement de \$73 par chaque famille.

Puis, si l'honorable député examine l'intérêt sur cette dette, qui se monte à \$36,000,000, à présent, il trouvera que le taux par tête est de 57 centimes, ou \$2.85 par famille.

Je passerai, maintenant, à la dette d'Etat, afin de montrer la différence extraordinaire qu'il y a entre le taux par tête en Canada et le taux par tête aux Etats-Unis. Cette dette d'Etat américaine se monte à \$229,000,000, et la dette de comté à \$200,000,000. Si nous ajoutons ces chiffres à la dette fédérale de \$924,000,000, nous avons un total de \$1,353,000,000.

Mais, M. l'Orateur, si nous divisons cette dette nationale entre les habitants des Etats-Unis, nous trouvons que la charge qui pèse sur chaque tête est seulement de \$21.50, tandis que la dette *per capita*,

en Canada, se monte à \$46 ; ou, en Canada, à \$2.30 par famille, et l'intérêt à \$1.85 par tête, ou \$9.25 par famille ; tandis qu'aux Etats-Unis, l'intérêt est de \$2.85 par famille. L'honorable député a fait une autre comparaison. Il a dit que les dépenses de l'année dernière, aux Etats-Unis, se sont montées à \$346,000,000 ; mais il doit se rappeler que ce chiffre comprend la somme de \$48,000,000 qui a été portée au crédit du fonds d'amortissement, de sorte que, s'il soustrait \$48,000,000 de \$346,000,000, il trouvera que les divers départements de l'administration américaine n'ont dépensé que \$297,000,000. Mais l'honorable député a fait observer à la chambre que nous avons en Canada un grand nombre de paiements qui n'avaient pas leurs correspondants aux Etats-Unis, et que, par conséquent, la comparaison entre les deux pays, sans mettre de côté ces dépenses supplémentaires, ne serait pas juste. C'est vrai. Retranchons des comptes les dépenses que l'un des deux pays supportent et que l'autre ne supporte pas.

L'honorable député nous a parlé aussi des subsides accordés aux provinces, qui se montaient, l'année dernière, à \$3,905,000 et nous retrancherons ce montant des \$36,000,000 que nous dépensons annuellement.

L'honorable député nous a parlé de l'administration de la justice, qui nous coûte \$700,000 ; mais ici je soumettrai un fait à l'honorable député. Si le gouvernement canadien dépense cette somme pour l'administration de la justice, le gouvernement central des Etats-Unis dépense également une très forte somme pour le même objet. Il se rappellera que la cour Suprême des Etats-Unis, entretenue par le gouvernement fédéral, possède huit juges, et les cours de circuit, cinq juges ; la cour supérieure du district de Colombie, six juges ; les cours de district, cinquante-huit juges, et les cours de circuit, neuf juges, soit quatre-vingt-six juges, coûtant environ \$500,000, tandis qu'en Canada, nous dépensons \$700,000 pour l'administration de la justice.

L'honorable député nous a dit aussi que le gouvernement canadien soutenait les pénitenciers, ce qui était une dépense que nous ne trouvons pas dans le budget américain. Retranchons encore cet item qui se monte à \$404,000. Nous retrancherons aussi le budget de la milice qui se monte à \$1,290,000, dépense que n'a pas à supporter le gouvernement central des Etats-Unis, parce que, comme nous le savons, les différents Etats supportent leur propre milice. Mais comme j'ai retranché le fonds d'amortissement américain, il est juste que je retranche également le fonds d'amortissement canadien qui se montait à \$1,888,000, l'année dernière. Ainsi, le montant total de ces sommes retranchées